

AVANCEMENT DE CARRIÈRE DES PERSONNELS CONTRACTUELS DE L'ACADÉMIE DE BORDEAUX

Le recrutement

Catégorie 1 : Doctorats d'état et Diplômes des grandes écoles nationales

Catégorie 2 : Diplômes d'ingénieurs, Licences, Maitrises, Masters, DEA, DESS et Doctorats

Catégorie 3 : BTS, DUT ou équivalent pour ce qui concerne les disciplines technologiques et professionnelles.

Le reclassement

Sont retenus pour partie, tous les services effectués dans l'industrie ou le commerce à compter de l'âge de 21 ans, sous la condition qu'ils aient été effectués dans une activité en rapport avec la discipline enseignée, les services AED, les services d'assistant étranger, les autres services d'enseignement (y compris 1^{er} degré), d'aide éducateur (public ou privé) ou d'assistant d'éducation, les services de vacataires d'enseignement.

Echelon	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Durée dans l'échelon	Cumul nécessaire pour passer à l'échelon ...
1	403	367	321	2 ans	
2	434	388	337	2 ans	2 ans
3	466	410	354	3 ans	4 ans
4	498	431	372	3 ans	7 ans
5	530	453	389	4 ans	10 ans
6	562	475	407	4 ans	14 ans
7	596	498	425	4 ans	18 ans
8	627	523	457	4 ans	22 ans
9	657	548	489	4 ans	26 ans
10	687	573	521	4 ans	30 ans
11	720	598	553	4 ans	34 ans
12	751	623	585	4 ans	38 ans
13	782	650	620	4 ans	42 ans